

## Au cœur de l'actualité

### **Message du Conseil fédéral concernant l'initiative pour des multinationales responsables**

#### **La nécessité d'agir est confirmée**

Le 15 septembre 2017, le Conseil fédéral a publié son message sur l'initiative pour des multinationales responsables. Il y constate qu'« il est nécessaire d'agir en faveur des droits de l'homme et de la protection de l'environnement dans le domaine de l'économie (...) ». Il considère que la Suisse est particulièrement concernée: « En tant que siège de quelques-unes des entreprises multinationales et fédérations sportives les plus importantes de la planète, la Suisse se doit de porter une attention particulière au respect des droits de l'homme par le secteur privé ».

#### **Mécanisme de responsabilité civile et entreprises concernées**

Alors qu'Economiesuisse avance de façon erronée qu'avec l'initiative, « l'entreprise est responsable de tout et pour tout », le Conseil fédéral indique à juste titre que la responsabilité ne s'applique qu'aux entreprises contrôlées: « Le régime de responsabilité envisagé (contrairement à l'obligation de diligence raisonnable) ne vaudrait que pour les entreprises que des sociétés suisses contrôlent et non pour celles avec lesquelles elles n'entretiennent que de simples relations commerciales (par ex. leurs sous-traitants). » Le Conseil fédéral restitue par ailleurs correctement les exceptions prévues pour les PME. En effet, selon le texte de l'initiative, les PME ne sont pas concernées sauf si elles sont actives dans un secteur à haut risque comme par exemple le commerce de diamants ou la raffinerie d'or.

#### **Manque d'ambition sur les mesures avancées**

Le message du Conseil fédéral présente plusieurs rapports et plans comme des « réponses à l'initiative ». Ces derniers ne comportent toutefois aucune mesure efficace. A titre d'exemple, le Plan d'action national relatif

aux entreprises et aux droits de l'homme, publié fin 2016, se borne à énumérer les mesures existantes en Suisse et tire un trait sur une quelconque régulation contraignante, même pour les secteurs à haut risque.

Le Conseil fédéral confirme la nécessité d'agir et attend des multinationales suisses qu'elles exercent une diligence raisonnable en matière de droits humains. Il continue néanmoins de miser sur l'approche volontaire, qui a pourtant démontré son inefficacité au cours des dernières années. L'UE et de nombreux pays voisins ont déjà adopté des règles contraignantes dans ce domaine. En plus d'être en décalage avec ces développements internationaux, le Conseil fédéral rate une occasion de mettre un terme aux comportements douteux de certaines multinationales et de récompenser les entreprises responsables.

## Scène Suisse

### **Revue juridique sur le thème « entreprises et droits humains »**

Le dernier numéro de la revue Aktuelle Juristische Praxis (AJP)/Pratique Juridique Actuelle (PJA) se penche sur le thème de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains. Christine Kaufmann, Evelyne Schmid ou encore Gregor Geisser y dressent une analyse du débat international sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les experts dénotent l'absence en Suisse d'une littérature juridique sur ce sujet brûlant d'actualité et posent les jalons d'une discussion sur la mise en œuvre d'un devoir de diligence. La revue peut être commandée gratuitement par email à [info@initiative-multinationales.ch](mailto:info@initiative-multinationales.ch)

### **Retour sur la soirée parlementaire « entreprises et droits humains »**

Le 13 septembre, une cinquantaine de personnes a assisté à la soirée parlementaire « Entreprises et droits humains : évolutions actuelles en Suisse et en Europe ». Les participants sont parvenus au constat irréfutable que les entreprises ont une responsabilité propre en matière de droits humains et que la mise en oeuvre de celle-ci passe par l'exercice d'un devoir de diligence. Au niveau des évolutions internationales, Roel Nieuwenkamp, président du groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises a souligné que les normes volontaires de diligence en matière de droits humains tendent à devenir contraignantes, que ce soit par l'adoption de lois, comme en France, en Hollande ou en Grande Bretagne, ou par l'exigence posée par les Etats d'appliquer des standards volontaires.

### Scène internationale

#### **Australie : plan contre l'esclavage moderne**

Le ministre de la justice australien a présenté mi-août un plan pour lutter contre les formes d'esclavage moderne. Les entreprises de plus de 100 millions de dollars australiens de chiffre d'affaires devront publier chaque année un rapport qui démontre les efforts entrepris pour s'assurer de l'absence d'exploitation parmi leurs employés et dans leurs chaînes de production. Une période de consultation est ouverte jusqu'au 20 octobre pour permettre aux acteurs économiques et à la société civile d'exprimer leurs avis, avant de présenter le plan au vote du parlement.

### Exemples de cas

#### **400 millions de francs d'or brut d'Erythrée**

À la fin du mois d'août, l'émission télévisée suisse Rundschau a révélé qu'entre 2011 et 2013, de l'or brut d'une valeur de 400 millions de francs suisses a été importé d'Erythrée en Suisse pour y être raffiné et transformé en lingots. Des politiciens de gauche comme de droite ont condamné ces transactions qui ont profité au régime répressif au pouvoir en Erythrée. L'exploitation minière est également le théâtre de graves violations de droits humains. Il y est question de travail forcé et de conditions de travail inhumaines. Au Canada, des juges

ont admis une action en justice contre une multinationale canadienne possédant la majorité de la mine.

#### **Horlogers suisses et Biel Crystal**

En juillet, Le Matin Dimanche a publié une enquête sur les conditions alarmantes dans lesquelles l'usine chinoise Biel Crystal fabrique des verres de montres pour de grands horlogers suisses (TAG Heuer, Cvsstos, Technmarine, Movado). Les ouvriers effectuent plus de cent heures supplémentaires par mois pour un salaire largement inférieur à la norme. L'usine surveille en permanence ses employés et distribue des amendes au moindre faux-pas. La santé des ouvriers est gravement menacée par l'usage de produits chimiques nocifs pour la peau et les voies respiratoires. Parmi les clients suisses de l'usine, seul TAG Heuer a répondu aux questions de la journaliste en invoquant une réglementation et des audits stricts de leurs fournisseurs. Les conditions observées chez Biel Crystal contreviennent pourtant à ce code de conduite.

#### **Corruption dans le négoce de matières premières**

Une recherche menée sur deux ans de Public Eye montre comment Gunvor, la quatrième multinationale mondiale de négoce de matières premières, a eu accès à l'or noir de la République du Congo depuis Genève. En 2012, le Ministère public de la Confédération avait déjà ouvert une enquête pénale sur des soupçons de pots-de-vin. De nouveaux faits et des documents exclusifs prouvent que la société suisse a tenté à deux nouvelles reprises de faire des affaires douteuses avec Brazzaville. Une vidéo prise avec une caméra cachée montre un ancien cadre de Gunvor évoquant le versement de pots-de-vin. Il n'est pas surprenant que Gunvor soit dans le viseur de la justice suisse.

#### Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- [www.initiative-multinationales.ch](http://www.initiative-multinationales.ch)
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie [www.skmr.ch](http://www.skmr.ch)
- Business & Human Rights Resource Centre, London [www.business-humanrights.org](http://www.business-humanrights.org)